

CONSEIL GÉNÉRAL  
DES PONTS ET CHAUSSÉES

**Arrêté du 7 octobre 1999  
portant complément d'attributions**

NOR : *EQUV9910202A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Sur proposition du vice-président du conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement,

Arrête :

En sus de ses fonctions d'inspecteur général des services maritimes pour les régions Aquitaine, Poitou-Charentes, M. Monadier (Pierre), ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé, à compter du 3 décembre 1999, inspecteur général des services de navigation, coordonnateur du bassin de la Loire et coordonnateur du collège de spécialité « eau et navigation » auprès du président de la 5<sup>e</sup> section du conseil général des ponts et chaussées, en remplacement de M. de Bouard (Sébastien), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du conseil  
général*

*des ponts et chaussées,*

P. Mayet